



MAIRIE de
CADALEN
81600

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Commune de CADALEN : Commune rurale du Tarn dont la population totale au 1^{er} janvier 2025 est de 1573 habitants (Source INSEE).

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation et est disponible sur le site internet de la commune.

I – Cadre général du Compte Financier Unique (CFU)

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document budgétaire qui fusionne le Compte Administratif (établi par l'ordonnateur) et le Compte de Gestion (établi par le comptable). Institué par l'article 242 de la loi de finance 2019, il a été expérimenté entre 2021 et 2023 par des communes volontaires. Il a été mis en œuvre sur la commune de Cadalen en 2024.

Quels sont les objectifs du compte financier unique ?

- Favoriser la transparence et améliorer la lisibilité financière en regroupant au sein d'un même document des données qui étaient auparavant réparties entre le Compte de Gestion (partie bilan / compte de résultat / balance) et le Compte Administratif (annexe ; état de la dette...),
- Améliorer la qualité des comptes en faisant apparaître des données jusqu'ici méconnues,
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable.

Le passage au CFU a nécessité la satisfaction de deux prérequis :

- L'adoption de la nomenclature M57 par délibération DE_2022_64 en date du 1^{er} décembre 2022 complétée par la fongibilité des crédits par délibération DE_2023_13 en date du 13 avril 2023
- La dématérialisation des documents budgétaires et leur transmission électronique à la préfecture et au comptable.

Il est obligatoire et peut être consulté sur simple demande auprès du secrétariat de la Mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Il rapproche les prévisions (autorisations) inscrites au budget (budget primitif + décisions budgétaires modificatives) des réalisations effectives, en dépenses (mandats) et en recettes (titres).

Il présente les résultats comptables de l'exercice et doit être présenté par le Maire au Conseil Municipal qui l'arrête définitivement par vote, avant le 30 juin de l'exercice de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Conformément à l'article L2121-14 du Code général des Collectivités Territoriales, le Maire doit se retirer au moment du vote du CA. Il lui est interdit de voter son propre Compte Financier Unique.

II – Le Compte Financier Unique 2025

Le compte financier unique 2025 du budget principal a été voté par le Conseil Municipal de la Commune, hors de la présence du Maire, en séance du 12/03/2026.

Budget Principal de la Commune

A – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Elle retrace les opérations de dépenses et de recettes liées à la gestion courante de la commune.

➤ Les Dépenses de fonctionnement :

Chapitre	Libellé des Dépenses Fonctionnement	Pour Mémoire CFU 2024	CFU 2025	Evolution 2024/2025
011	Charges à caractère général	243 732,52	249 790,91	2.49 %
012	Charges de personnel	333 306,34	375 874,92	12.61 %
014	Atténuations de produits	67 575,00	75 760,00	12.11 %
65	Autres charges de gestion courante	118 597,79	111 124,70	-6.30 %
Total des dépenses de gestion courante		763 211,65	812 550,53	6.46 %
66	Charges financières	19 720,33	26 118,24	32,44 %
67	Charges exceptionnelles			
022	Dépenses imprévues			
Total des dépenses réelles de fonctionnement		782 931,98	838 668,77	7.12 %
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (042)		70 837,10	88 501,32	
68	Dotations aux provisions	70 837,10	88 501,32	24.94 %
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		853 769,08	927 170,09	8.68 %

➤ Les Recettes de fonctionnement :

Chapitre	Libellé des Recettes Fonctionnement	Pour Mémoire CFU 2024	CFU 2025	Evolution 2024/2025
013	Atténuations de charges	7 520,39	3 655,63	-51.39 %
70	Produits des services	25 791,61	28 402,96	10.12 %
73	Impôts et Taxes	359 285,00	372 968,96	3.81 %
74	Dotations et participations	645 386,01	653 898,81	1.32 %
75	Autres produits gestion courante	92 552,88	402 474,50	334.86 %
Total des recettes de gestion courante		1 130 535,89	1 461 400,86	29.30 %
76	Produits financiers	5,07	8.74	72.39 %
77	Produits exceptionnels	0	0	0
78	Reprise sur amort. et provisions	889,73	0	0
Total des recettes réelles de fonctionnement		894.80	1 461 409,60	
Total des recettes d'ordre de fonctionnement (042)				
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE		1 131 430.69	1 461 409,60	29.20 %

Pour information : Excédent de fonctionnement reporté de 2024 : 336 656,96 €

B- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

✓ Les Dépenses d'Investissement

Chapitre	Libellé	Crédits Ouverts 2025	Mandats Emis En 2025	Restes à Réaliser au 31.12.2025
	Total des opérations d'équipement	2 239 468,30	1 436 632,90	598 522,25
204	Subventions d'équipement versées	67 914,00	67 914,00	0,00
23	Immobilisations en cours	29 453,00	0	
		0	0	0
	Total des dépenses d'équipement	2 336 835,30	1 504 546,90	
16	Emprunts en euros	94 207,24	94 197,53	
	Total des dépenses financières	94 207,24	94 197,53	
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 431 042,54	1 598 744,43	
040	Opérations d'ordre entre sections	0,00	0,00	
041	Opérations patrimoniales	58 331,85	58 331,85	
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	2 489 374,39	1 657 076,28	598 522,25

Les dépenses des opérations d'équipement qui s'élèvent à 1 436 632,90 € correspondent :

- Bâtiments communaux : 6 876,04 €
- Traversée : 1 363 632,30 €
- Mur logement SOLIHA : 26 604,00 €
- Aménagement plaine des sports : 8 856,60 €
- Achat ordinateur service administratif : 10 251,96 €
- Voirie communale : 20 412,00 €

✓ Les Recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	Crédits Ouverts 2025	Titres Emis En 2025	Restes à réaliser au 31.12.2025
13	Subventions d'investissement	296 922,00	160 616,28	82 241,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	350,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	296 922,00	160 966,28	82 241,00
10	Dotations Fonds Divers Réserves (hors 1068)	0,00	30 797,45	0,00
1068	Dotations Fonds divers Réserves	716 805,22	700 000,00	0,00
165	Dépôt & cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
27	Autres Immo. Financières	0,00	0,00	
024	Produits des cessions	0,00	0,00	
45	Comptabilité distincte rattachée	0,00	0,00	
	Total des recettes financières	716 805,22	730 797,45	82 241,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 013 727,22	891 763,73	82 241,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		
040	Opérations d'ordre entre sections	88 501,32	88 501,32	
041	Opérations patrimoniales	58 331,85	58 331,85	
	Total des recettes d'ordre d'investissement	146 833,17	146 833,17	
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	1 160 560,39	1 038 596,90	82 241,00

Pour information : Solde d'exécution positif reporté de 2024 : 1 328 814,00 €

Les subventions d'investissement (Chapitre 13) perçues en 2025 correspondent à :

Conseil Départemental : 57 241,80 €

Etat (FNADT) : 55 000,00 €

Etat (DETR 2024) : 6 272,00 €

Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet (fonds de concours) : 42 102,48 €

C - RESULTAT DE L'EXERCICE 2025

I - SECTION D'INVESTISSEMENT

- Résultat cumulé au 31.12.2024	+ 1 328 814.00 €
- Résultat de l'exercice 2025	- 618 479.38 €
<i>Dépenses : 1 657 076.28 €</i>	
<i>Recettes : 1 038 596.90 €</i>	

Résultat cumulé au 31.12.2025 + 710 334.62 €

- R.à R. Recettes au 31.12.2025	+ 82 241.00 €
- R.à R. Dépenses au 31.12.2025	+ 598 522.25 €

II - SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Rappel du résultat cumulé au 31.12.2024	+ 1 036 656.96 €
- Partie affectée à l'investissement en 2025	- 700 000.00 €
- Résultat de l'exercice 2025	+ 534 239.51 €
<i>Dépenses : 927 170.09 €</i>	
<i>Recettes : 1 461 409.60 €</i>	

Résultat cumulé au 31.12.2025 + 870 896.47 €

Etat de la dette

Emprunt	Montant à l'origine	Capital restant dû au 31.12.2025	Durée résiduelle (en années)	Taux Intérêt	Capital 2025	Charges d'Intérêts 2025
La Banque Postale	960 000.00	732 307,93	15 ans	1.34	44 611,66	10 187,18
Crédit Agricole	1 000 000.00	923 650,46	17 ans	1.67	48 430,58	15 931,06
TOTAL	1 960 000.00	1 655 958.39			93 042.24	26 118.24

Fait à Cadalen, le 12 mars 2026

Le Maire,

Sébastien BRAYLÉ

